

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Communauté de communes *Jura nord*



Forêt de Chaux

HABITAT



ÉCONOMIE



TRANSPORT



ENVIRONNEMENT



PATRIMOINE

Annexes sanitaires
Alimentation en eau potable
Dossier d'arrêt

L'alimentation en eau potable sur le territoire de Jura Nord

A. COMPETENCE

De nombreux syndicats intercommunaux sont en charge de l'alimentation en eau potable des communes du territoire. Les données présentées ci-après sont issues des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) suivants :

- **Le Syndicat Intercommunal des eaux de Dampierre** (2016) pour les communes de Ranchot, Salans, Evans et Dampierre,
- **Le Syndicat Intercommunal des eaux du Moulin Rouge** (2016) pour les communes de Gendrey, la Bretenière, Orchamps, Our, Saligney, Sermange et Serre-les-Moulières,
- **Le Syndicat Intercommunal des eaux et assainissement de Montmirey-le-Château** (2017) pour les communes de Brans, Dammartin-Marpain, Montmirey-la-Ville, Montmirey-le-Château, Mutigney, Ougney et Thervay,
- **Le SAEP de Byans-sur-Doubs** (2017) pour la commune de Courtefontaine,
- **Le Syndicat Intercommunal des eaux Fin Champagne** (2017) pour les communes de La Barre et Monteplain,
- **Le SIE du Val d'Ognon** (2016) pour les communes de Louvatange, Pagny, Le Petit Mercey, Taxenne, Vitreux, Rouffange et Romain-Vigearde.
- **Les communes** de Rans (2016), Plumont (2017), Offlanges (2018), Etrepigny (2017) et Fraisans (2016).

B. LES OUVRAGES DE PRELEVEMENT

La ressource en eau du territoire de la Communauté de communes Jura Nord provient de nombreux points de captages, répartis sur et en dehors du territoire.

Le territoire compte sept captages d'eau potable, tous protégés par Déclaration d'Utilité Publique :

- **La source des Neuf Fontaines** (La Forêt de Chaux), sur la commune de Fraisans, est exploitée par les communes de Rans et de Plumont. Cette source est protégée par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 01/02/2017 ; les prélèvements maximums autorisés par la DUP sont de 151m³/jour, 39 420 m³/an ;
- **Le puits de Dampierre**, sur la commune d'Evans, est exploité par le SIE de Dampierre-Salans. Il est protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 06/08/2001 ; les prélèvements maximums autorisés par la DUP sont de 2000 m³/jour ;
- **Le puits communal d'Etrepigny**, sur la commune de Rans est exploité par la commune d'Etrepigny. Ce puits est protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 21/03/2008 ; les prélèvements maximums autorisés par la DUP sont : débit de prélèvement horaire : 20M² // débit journalier 120m³/jour ;
- **Le puits de La Barre**, présent sur la commune de La Barre est exploité par le SIVU Fin Champagne. Ce puits est protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 22/08/2008 ; les prélèvements maximums autorisés par la DUP sont de 400 m³/j ;
- **Les sources de Raie des Sapins, Raie Coulon A et B, des Cerisiers et Pleine Lune**, présentent sur le territoire communal d'Offlanges sont exploitées par la commune pour son alimentation en

eau potable. Ces 5 sources sont protégées par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 01/06/2006 ; les prélèvements maximums autorisés par la DUP sont de 80m³/jour ;

- **Le puits de Fraisans**, présent sur la commune de Salans est exploité par la commune de Fraisans. Ce puits est protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 06/08/2001 ; les prélèvements maximums autorisés par la DUP sont de 1 000 m³/jour ;
- **Le puits de Thervay** est exploité par le SIE de Montmirey. Ce puits est protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 07/06/1991, en cours de révision, les prélèvements maximums projetés par la nouvelle DUP sont de 1 500m³/j ;

En plus de ces captages, l'alimentation en eau potable est également assurée par des sources situées à l'extérieur du territoire :

- **Les puits sur la commune de Lavans-les-Dole** : Ces puits, protégés par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 22 janvier 2001 (modifié le 3 avril 2007), sont exploités par le SIE Moulin Rouge.
- **Les puits sur la commune de Saint-Vit** : Ces puits, protégés par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 7 mars 2012, sont exploités par le SIE Val de l'Ognon.
- **Le puits de Courchapon** : Ce puits, protégé par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du protégé du 6 septembre 2004, est exploité par le SIE Val de l'Ognon.
- **Les puits sur la commune de Chenevrey**. Ces puits, protégés par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique 21 avril 1987, sont exploités par le SIE Val de l'Ognon.

Tableau récapitulatif des débits maximum journaliers autorisés des captages du territoire (issus des arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique transmis par l'Etat) :

| Captage | Débit journalier maximum autorisé (m ³) |
|---|---|
| Puits d'Etrepigny | 120 |
| Puits de Fraisans | 1 000 |
| Sources de Raie des Sapin, Raie Coulon A et B, des Cerisiers et Pleine Lune | 80 |
| La source des Neuf Fontaines | 151 |
| Le puits de Dampierre | 2 000 |
| Le puits de Thervay | 1 500 |
| Le puits de la Barre | 400 |
| TOTAL | 3 751 |

Les captages présents sur le territoire intercommunal permettent ainsi une production théorique annuelle de 1 369 115 m³. Toutefois, ce nombre ne prenant pas en compte les sources situées à l'extérieur du territoire, la ressource disponible est plus importante.

C. QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

| Syndicat | Bactériologie | | | Physico-Chimie | | |
|--------------------------|------------------------------|-----------------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| | Nbr de prélèvements réalisés | Nbr de prélèvements non-conformes | Taux de conformité | Nbr de prélèvements réalisés | Nbr de prélèvements non-conformes | Taux de conformité |
| SIE Dampierre | 10 | 1 | 90% | 10 | 0 | 100% |
| SIE Val de l'Ognon | 55 | 0 | 100% | X | X | X |
| SIE Moulin Rouge | 26 | 0 | 100% | 26 | 0 | 100% |
| SIE Montmirey-le-Château | 23 | 0 | 100% | 21 | 0 | 100% |
| SIVU Fin Champagne | 4 | 0 | 100% | 1 | 0 | 100% |
| SAEP Byans-sur-Doubs | 15 | 0 | 100% | 23 | 0 | 100% |
| Commune de Rans | 7 | 1 | 86% | 7 | 5 | 29% |
| Commune de Plumont | 7 | 2 | 71% | 7 | 2 | 71% |
| Commune d'Offlanges | 5 | 0 | 100% | 5 | 0 | 100% |
| Commune d'Etrepigny | 5 | 0 | 100% | 5 | 0 | 100% |
| Commune de Fraisans | 10 | 0 | 100% | 11 | 0 | 100% |

*Les résultats sur la commune de Rans sont dus à une panne du dispositif de chloration en 2016. Les contre-analyses réalisées par la suite ont montré un taux de conformité de 100% pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

L'eau distribuée sur le territoire présente globalement une bonne qualité bactériologie et physico-chimique.

D. LES RESEAUX

Au total, les réseaux des différents syndicats cumulent une longueur de 759 km. Toutefois ce linéaire dépasse les limites du périmètre de la Communauté de communes Jura Nord.

| Syndicat | Longueur des réseaux du syndicat (en km) |
|----------------------|--|
| SIE Dampierre | 42.64 |
| Commune d'Etrepigny | 5.9 |
| Commune de Fraisans | 10.2 |
| SIE Moulin Rouge | 137.36 |
| Commune d'Offlanges | 2.195 |
| Commune de Plumont | 2 |
| Commune de Rans | 6.230 |
| SIE Val D'ognon | 400 |
| SIE Montmirey | 89.9 |
| SAEP Byans-sur-Doubs | 56.159 |
| SIVU Fin Champagne | 6.4 |
| TOTAL | 758.984 |

E. LES RENDEMENTS

| Gestionnaire | Rendement des réseaux de distribution |
|--------------------------|---------------------------------------|
| SIE Dampierre | 75.9% |
| SIE Val de l'Ognon | 83.5% |
| SIE Moulin Rouge | 83% |
| SIE Montmirey-le-Château | 71.5% |
| SIE Fin Champagne | 89% |
| SAEP Byans-sur-Doubs | 85% |
| Commune de Rans | 92% |
| Commune de Plumont | 63.83% |
| Commune d'Offlanges | 100% |
| Commune d'Etrepigny | 61.62% |
| Commune de Fraisans | 70.06% |
| Rendement moyen | 79.58% |

Le rendement minimum fixé par décret est de 67.7% Les Communes de Plumont et d'Etrepigny sont les seules à présenter un rendement insatisfaisant, le reste des communes et syndicats présentant un rendement satisfaisant, pour une moyenne de 79.58%.

F. BILAN BESOIN / RESSOURCE

Sur l'ensemble des territoires des syndicats de distribution d'eau potable, 19 814 abonnés ont été recensés en 2016-2017 (pour 42 376 habitants). Les volumes d'eau potable consommés sont détaillés par syndicat dans le tableau ci-après. La consommation moyenne facturée par abonnement domestique et non domestique confondus est de 112 m³ par an. Entre 2016 et 2017, la consommation totale s'est élevée à 2 702 144 m³.

| Syndicat | Habitants | Abonnés | Consommations annuelle (volumes vendus) | Consommation / abonné annuelle |
|----------------------|---------------|---------------|---|--------------------------------|
| SIE Dampierre | 2891 | 1 230 | 128 364 | 104.36 |
| Commune d'Etrepigny | 425 | 212 | 14 511 | 68.45 |
| Commune de Fraisans | 1266 | 465 | 55 338 | 119 |
| SIE Moulin Rouge | 6494 | 3004 | 382 875 | 127.46 |
| Commune d'Offlanges | 206 | 135 | 13 744 | 101.81 |
| Commune de Plumont | 106 | 63 | 4 390 | 69.68 |
| Commune de Rans | 473 | 235 | 20 490 | 87.19 |
| SIE Val d'Ognon | 24 192 | 1 1111 | 1 643 517 | 147.91 |
| SIE Montmirey | 3730 | 1934 | 245 970 | 127.18 |
| SAEP Byans-sur-Doubs | 2355 | 1254 | 167 888 | 133.88 |
| SIVU Fin champagne | 238 | 171 | 25 057 | 146.53 |
| TOTAL | 42 376 | 19 814 | 2 702 144 | |

| | | |
|--|---|---------------|
| | Consommation moyenne annuelle par abonné | 112.13 |
|--|---|---------------|

Le PLUi prévoit l'accueil de 950 nouveaux habitants à horizon 2030, soit une population totale de 12 444 habitants. Sur le territoire, on compte en moyenne 2 habitants par abonné, et la consommation moyenne s'élève à 112 m³/abonné/an et environ 56 m³/hab/an.

Les besoins en eau potable à horizon 2030 s'élèveront donc à 1 111 827m³/an, alors que la ressource disponible est de 1 369 115 m³. La ressource actuelle permet donc l'accueil des 950 habitants prévus, d'autant plus que d'autres captages à l'extérieur du territoire assurent la production d'eau potable sur le territoire et ne sont pas comptabilisés.

VERSION DE TRAVAIL